

OBJET :

**APPROBATION
DES DOCUMENTS
D'OBJECTIFS
NATURA 2000
POUR LES SITES
"PARTIES
SOMMITALES DU
FOREZ ET HAUTES-
CHAUMES" ET
"LIGNON, VIZEZY,
ANZON ET LES
AFFLUENTS"
INTEGRANT LE
CONTRAT
TERRITORIAL
LIGNON DU FOREZ
2023-2025
ET 2026-2028**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 06 décembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 13 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Thierry CHAVAREN, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Pierre BARTHELEMY par Jean-Marc BEYSSAC, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Julien RONZIER par Annie DETHY

Pouvoirs : Hervé BEAL à Pierre VERDIER, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Laure CHAZELLE à Pierre-Jean ROCHETTE, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Béatrice DAUPHIN à René FRANÇON, Julien DEGOUT à Frédérique SERET, Géraldine DERGELET à Gérard VERNET, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Cindy GIARDINA, Daniel DUBOST à Jean-René JOANDEL, Paul DUCHAMPT à Christophe BAZILE, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Flora GAUTIER à Alain LAURENDON, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Valérie HALVICK à

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-200065886-20221213-221213CC_d24-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Affichage : 21/12/2022



François FORCHEZ, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Pascal ROCHE à David SARRY, Christian SOULIER à Annick BRUNEL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Yannick TOURAND à Patrick ROMESTAING

Absents excusés : Christiane BRUN-JARRY, Bertrand DAVAL, André GACHET, Martine MATRAT, Gérard PEYCELON, Monique REY

Secrétaire de séance : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	97
Nombre de membres suppléés	8
Nombre de pouvoirs :	25
Nombre de membres absents non représentés :	6
Nombre de votants :	122

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'environnement,

Vu que Loire Forez agglomération est porteur de deux sites Natura 2000 parmi les 9 présents sur son territoire,

Considérant que Loire Forez agglomération a réalisé durant l'année 2022, le bilan et l'évaluation des documents d'objectifs Natura 2000 des sites « Parties sommitales du Forez et Hautes Chaumes », et « Lignon, Vizézy, Anzon et leurs affluents », et également du Contrat Territorial Lignon du Forez, totalement lié à ces deux sites,

Ces deux sites Natura 2000 font partie du bassin versant du Lignon. Les politiques de gestion mise en œuvre depuis de nombreuses années répondent à deux directives européennes :

- La directive habitats faune flore
- La directive cadre sur l'eau

Pour rappel, les sites Natura 2000 constituent un réseau européen. Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites ont été désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tienne compte des préoccupations économiques et sociales :

- o les activités humaines et les projets d'infrastructure sont possibles en site Natura 2000. Pour éviter les activités préjudiciables à la biodiversité, les projets susceptibles d'avoir des incidences sur les espèces et habitats protégés doivent être soumis à évaluation préalable ;
- o au quotidien, la gestion des sites Natura 2000 relève d'une démarche participative des acteurs du territoire. Un comité de pilotage définit pour chaque site des objectifs de conservation et des mesures de gestion qui sont ensuite mis en œuvre sous forme de chartes et des contrats co-financés par l'Union européenne

Les sites Natura 2000 sont animés par un opérateur et administrés par un comité de pilotage désigné par arrêté préfectoral.

Les travaux d'évaluation, de bilan, de révision et d'élaboration des documents d'objectifs et du contrat territorial Lignon du Forez ont été réalisés dans le cadre d'une large concertation impliquant l'ensemble des membres des comités de pilotage des deux sites et mobilisant en interne élus et services. On soulignera qu'une cinquantaine d'élus représentant 30 communes du territoire ont collaboré à ces travaux.

Les Documents d'objectifs Natura 2000.

Ces documents constituent une feuille de route permettant de cadrer sans les figer des programmes d'actions répondant à des objectifs de développement durable et des objectifs opérationnels. Considérant le lien géographique direct entre les deux sites Natura 2000 portés par Loire Forez agglomération, les nouveaux documents d'objectifs ont été élaborés à partir d'un socle commun constitué par les objectifs de développement durable, les objectifs opérationnels et un certain nombre d'actions cadres communes aux deux sites. Un lien étroit et vital existe avec le Contrat Territorial de bassin versant (Lignon du Forez). L'ensemble des orientations est présenté en annexe 1.

Le Contrat Territorial Lignon du forez 2023-2025 / 2026-2028

Comme précisé ci-dessus, le Contrat Territorial Lignon du Forez a été élaboré pour répondre aux enjeux de la Directive cadre sur l'eau, et la Directive habitat faune flore. Il est une traduction stratégique et opérationnelle des documents d'objectifs en rapport avec les attendus formels de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Le contrat est décliné dans une feuille de route formalisée sur deux périodes de trois ans, incluant une clause de revoyure au cours de la troisième année.

Ce nouveau contrat vise d'une part, la reconquête des masses d'eau classées en mauvaise et moyenne qualité, et d'autre part le maintien des masses d'eau classées en bonne et très bonne qualité.

Pour cela différentes actions sont ciblées et projetées dans le temps en cohérence avec les moyens disponibles et la parfaite articulation avec les documents d'objectifs et les autres politiques publiques (assainissement, eaux pluviales, eau potable...)

L'outil "contrat territorial" est le principal outil d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il permet la cohérence des actions sur un territoire donné, la sélection des opérations les plus efficaces et la convergence des financements dédiés à l'amélioration des milieux aquatiques et à la lutte contre les pollutions diffuses. Il permet notamment de :

- répondre au plus près aux enjeux des territoires à une échelle hydrographique cohérente,
- de définir en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés des programmes d'action mobilisant les financements de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Pour ce nouveau contrat territorial il s'agira de Poursuivre des actions menées sur le territoire en prenant en compte les éléments du bilan et de l'évaluation (réalisée en 2022) :

- Poursuivre la gestion des cours d'eau, l'amélioration des connaissances, l'accompagnement agroenvironnemental, la prise en compte des usages et des usagers des sites, le maintien des équilibres socio-environnementaux, l'accompagnement des pétitionnaires...
- Mieux communiquer avec les communes et les usagers des sites Natura 2000
- Promouvoir une gestion des milieux naturels résiliente face aux changements globaux, notamment vis-à-vis de la biodiversité, des habitats naturels et de la ressource en eau.
- Mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature de façon concertée et consensuelle
- Répondre aux enjeux avec des moyens calibrés et objectifs
- Ouvrir les maîtrises d'ouvrages aux partenaires membres du COPIL Natura 2000 (qui fait office aussi de comité rivière)

Mise en œuvre des actions

Le programme d'actions a été défini, estimé et mis en œuvre en prenant en compte les éléments suivants :

1. Respect du plan de mandat
2. Lancement des actions que si elles sont financées
3. Cadrage budgétaire annuel / reste à charge
4. Continuité et stabilité

Sur la base des éléments fournis en séance et en annexe, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver les documents d'objectifs Natura 2000 des sites « Parties sommitales du Forez et Hautes Chaumes », et « Lignon, Vizézy, Anzon et leurs affluents »,
- approuver la stratégie d'élaboration du contrat territorial avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en cohérence avec les documents d'objectifs,
- solliciter l'agence de l'Eau de Loire Bretagne pour qu'elle prenne en compte dans son calendrier la concomitance de mise en œuvre des documents d'objectifs, du contrat territorial Lignon du Forez et le programme agro-environnemental et climatique Forez, Monts, Piémont et Captages.

Après avoir délibéré par 120 voix pour et 2 abstentions, le conseil communautaire :

- approuve les documents d'objectifs Natura 2000 des sites « Parties sommitales du Forez et Hautes Chaumes », et « Lignon, Vizézy, Anzon et leurs affluents »,
- approuve la stratégie d'élaboration du contrat territorial avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en cohérence avec les documents d'objectifs,
- sollicite l'agence de l'Eau de Loire Bretagne pour qu'elle prenne en compte dans son calendrier la concomitance de mise en œuvre des documents d'objectifs, du contrat territorial Lignon du Forez et le programme agro-environnemental et climatique Forez, Monts, Piémont et Captages.

Annexe 1 : Des enjeux qui restent inscrits dans les prochains Documents d'Objectifs :

Des enjeux des sites qui restent actuels	Prise en compte de ces enjeux dans les futurs DOCOB	
	Objectifs de Développement Durable (ODD)	Objectifs Opérationnels (OP)
Animation/communication/suivi : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de suivis réguliers des habitats et espèces d'Intérêt Communautaire (centralisation des données, régularité des données) et amélioration des connaissances sur plusieurs groupes d'espèces peu connus. • Poursuite et renforcement des partenariats avec les associations locales sur le suivi des espèces patrimoniales 	ODD 1 : Assurer l'animation du site Natura 2000 ODD 4 : Améliorer les connaissances et suivre les écosystèmes	OP1 : Animer et mettre en œuvre le Docob OP 6 : Surveiller l'évolution des écosystèmes du territoire OP 7 : Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire
Tourisme et activités de loisir : <ul style="list-style-type: none"> • Conciliation entre les activités de pleine nature existantes et Natura 2000 et le cadrage de ces activités. • Accueil et information des visiteurs (plaquette d'information spécifiques aux usages et tourisme). 	ODD 5 : Garantir un équilibre entre préservation des espaces naturels et activités de pleine nature	OP 9 : Soutenir le développement d'un tourisme respectueux des espaces naturels
Ecosystèmes forestiers : <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la mise en œuvre de pratiques sylvicoles adaptées aux enjeux de préservation du site. • Développement d'un réseau d'îlots sénescents. 	ODD 6 : Améliorer la résilience des écosystèmes forestiers	OP 11 : Maintenir ou restaurer les conditions favorables aux espèces et habitats d'intérêt communautaire des milieux boisés
Systèmes agricoles et agropastoraux :	ODD 7 : Améliorer la	OP 13 : Maintenir ou

<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées aux enjeux de préservation du site. • Restauration et entretien des pelouses sèches 	résilience des systèmes agricoles et agropastoraux	restaurer les conditions favorables aux espèces et habitats d'intérêt communautaire des milieux agropastoraux OP 14 : Soutenir des activités agropastorales durables
Milieux aquatiques et alluviaux : <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du suivi qualitatif/quantitatif des masses d'eau. • Mise en œuvre de mesures concrètes pour garantir la préservation et la gestion de la ressource en eau (qualité/quantité/usages). • Poursuite des actions d'assainissement/mises aux normes (volet assainissement non collectif notamment). • Poursuite des travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau et leurs milieux associés (ripisylves, lutte contre les espèces exotiques envahissantes) ainsi que des habitats humides patrimoniaux (zones humides, tourbières). • Préservation et protection des espèces patrimoniales (écrevisses à pattes blanches). 	ODD 8 : Améliorer la résilience des milieux aquatiques et alluviaux	OP 15 : Maintenir ou restaurer les conditions favorables aux espèces et habitats d'intérêt communautaire des cours d'eau et des ripisylves OP 16 : Gérer les espèces exotiques envahissantes qui perturbent l'équilibre des berges et milieux alluviaux

Des enjeux nouveaux ou à renforcer dans les nouveaux Documents d'Objectifs

Des nouveaux enjeux à traiter	Prise en compte de ces enjeux dans les futurs DOCOB	
	Objectifs de Développement Durable (ODD)	Objectifs Opérationnels (OP)
Animation/communication/suivi : <ul style="list-style-type: none"> • Des partenariats à renforcer avec les acteurs côté Puy de Dôme (PNR, ...) : retours d'expériences, échange et partage de données. • Une gouvernance de proximité à renforcer à travers une communication/information descendante aux communes et à travers la représentativité des élus dans les instances de concertation (nombre d'élus). • Une communication à renforcer sur le volet Natura 2000 et la mise en place d'outils de communication adaptés aux publics ciblés • Un sentiment d'appartenance à une unité géographique locale à 	ODD 2 : Assurer la gouvernance sur le site en lien avec l'animation du Docob ODD 3 : Communiquer, sensibiliser, valoriser ODD 4 : Améliorer les connaissances et suivre les écosystèmes	OP 2 : Assurer l'articulation du DOCOB avec les autres plans et programmes du territoire OP 3 : Renforcer une vision partagée des enjeux du territoire OP 4 : Etablir un plan de sensibilisation et de communication par public cible OP 5 : Valoriser les usagers engagés dans la préservation du site

<p>renforcer à travers une communication et des programmes d'actions moins cloisonnés, plus transversaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> La création d'un observatoire local de la biodiversité. 		OP 6 : Surveiller l'évolution des écosystèmes du territoire
<p>Tourisme et activités de loisir :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un renforcement de l'encadrement des pratiques touristiques et de loisirs de pleine nature: création/mise en valeur de parcours thématiques, déplacements doux et non motorisés. 	ODD 5 : Garantir un équilibre entre préservation des espaces naturels et activités de pleine nature	OP 10 : Concilier la préservation des espaces naturels et le développement des sports de pleine nature
<p>Ecosystèmes forestiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le développement de l'expérimentation sur la gestion forestière, la recherche d'essences sylvicoles plus résilientes. L'évaluation des besoins grandissants de la filière bois et des impacts sur le milieu forestier. 	ODD 6 : Améliorer la résilience des écosystèmes forestiers	OP 12 : Rechercher un équilibre entre préservation de la biodiversité des boisements et production sylvicole
<p>Systèmes agricoles et agropastoraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le suivi des populations du loup gris et Lynx boréal. 	ODD 4 : Améliorer les connaissances et suivre les écosystèmes	OP 8 : Suivre et étudier l'arrivée des populations de grands prédateurs sur le territoire
<p>Milieus aquatiques et alluviaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> La poursuite du travail engagé par le bureau d'études CESAME sur la franchissabilité des ouvrages pour une meilleure priorisation des travaux en rivière Le suivi des données liées aux inondations/crues : Une gestion quantitative à anticiper en lien avec le changement climatique. 	ODD 8 : Améliorer la résilience des milieux aquatiques et alluviaux	<p>OP 15 : Maintenir ou restaurer les conditions favorables aux espèces et habitats d'intérêt communautaire des cours d'eau et ripisylves</p> <p>OP 15 : Maintenir ou restaurer les conditions favorables aux espèces et habitats d'intérêt communautaire des cours d'eau et ripisylves</p>
<p>Tout type de milieu</p> <p>La prise en compte des effets du changement climatique sur la qualité des habitats, leurs effets sur les espèces d'intérêt communautaire et sur les milieux.</p>	ODD 4 : Améliorer les connaissances et suivre les écosystèmes	OP 6 : Surveiller l'évolution des écosystèmes du territoire

Fait et délibéré, à Montbrison, le 13 décembre 2022.
Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance
Claudine COURT



Le Président
Christophe BAZILE

